

# Tri et valorisation des **BIO DÉCHETS** & **HUILES ALIMENTAIRES**

**OBLIGATOIRE**

Estimez vos quantités produites ou détenues pour être en conformité dès le 1er janvier 2012



Le tri des déchets alimentaires sera **obligatoire** dans un délai de 1 à 5 ans en fonction des quantités que vous **produisez ou détenez**

(articles L. 541-21-1, L. 543-225 et suivants du Code de l'Environnement - Entrée en vigueur de l'obligation échelonnée dans le temps via arrêté du 12 juillet 2011 - Modalités d'application fixées par circulaire du 10 janvier 2012)

Si vous ne procédez pas vous-même à la valorisation de ces déchets, la loi vous impose désormais d'en effectuer **un tri sélectif sur votre site** et de trouver **des filières de valorisation spécifiques et appropriées**, en interne ou en externe.

Vous devez désormais :

- pouvoir justifier auprès des autorités compétentes de vos volumes produits ou détenus (par pesées ou mesures volumétriques ou par estimation de ratios de production dont la méthode pourra être justifiée).
- si vous vous situez au-dessus du seuil de production ou de détention, vous devez disposer d'un justificatif mentionnant : quantités, lieux, mode de traitement, destination finale des déchets et conformité de l'installation de traitement.
- Le non-respect de ces nouvelles dispositions peut être considéré comme un délit et puni de 75 000 € d'amende et d'une peine de prison de 2 ans.

Photos non contractuelles

## Seuils de production ou détention à partir desquels la valorisation est imposée

<u>Production ou détention</u>	<u>Bio déchets</u>	<u>Huiles alimentaires</u>
A partir du 01/01/2012	120 tonnes/an	1 500 litres/an
A partir du 01/01/2013	80 tonnes/an	600 litres/an
A partir du 01/01/2014	40 tonnes/an	300 litres/an
A partir du 01/01/2015	20 tonnes/an	150 litres/an
A partir du 01/01/2016	10 tonnes / an	60 litres / an

**N.B.** Pour vous aider à estimer vos volumes, sachez que vous produisez environ 120g de bio déchets par repas servi.

**VALORISATION DES DECHETS ALIMENTAIRES,  
ayez le réflexe ECOVALIM !**

**écovalim**  
Valorisation de déchets alimentaires

**N°Vert 0 805 55 77 00**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE